



Engagement de paiement

ACTE DE CAUTIONNEMENT SOLIDAIRE (articles 2011 à 2043 du Code Civil) *à établir en deux originaux*

EHPAD « Les Cordelières
Avenue de la Boire Salée
49135 Les Ponts de Cé

Personne signataire du présent engagement :

NOM et Prénom : _____

Adresse :

Nom et Prénom du résident : _____

Date de signature du contrat de séjour : ____/____/____

A la date de signature, le montant du tarif hébergement et du tarif dépendance applicables sont de :

HEBERGEMENT : _____

DEPENDANCE : GIR 1.2. : _____ GIR 3.4. : _____ GIR 5.6. : _____

(Ces montants sont réévalués chaque année par arrêté du Président du Conseil Général)

Après avoir pris connaissance du Contrat de Séjour et du Règlement de Fonctionnement, le signataire du présent contrat déclare se porter caution solidaire et s'engage à ce titre au profit de l'établissement à satisfaire aux obligations du résident qui résultent du Contrat de séjour et du règlement de Fonctionnement pour le paiement :

- des frais de séjour, hébergement et dépendance, fixés chaque année par arrêté du Président du Conseil Général,
- des charges récupérables et réparations éventuelles.

La présente caution renonce expressément au bénéfice de la division et de la discussion.

La présente caution est souscrite au profit de l'établissement pour la durée du Contrat de séjour, sous réserve qu'à chaque révision des frais de séjour elle n'ait pas dénoncé le cautionnement dans un délai de deux mois après en avoir été informée.

